



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)

COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 9 MARS 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq et le dimanche 9 mars, à 9 heures, les membres de la Ligue de Football de Martinique se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Ligue, 2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson – BP 307- 97203 Fort-de-France Cedex sur convocation en date du 22 février 2025 qui leur a été adressée par le Secrétaire Général, Guy-Emile RADOM.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation et validation de statuts de la LFM mis a jour conformément aux statuts types de ligue de la FFF

La séance est ouverte à 9 heures 00 par Monsieur Guy Emile RADOM, Secrétaire Général de la Ligue de Football de Martinique qui s'adresse à toutes les personnes présentes et rappelle que l'assemblée a été convoquée le 9 mars 2025 par courrier adressé le 22 février 2025. Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la LFM, « *l'assemblée Générale ne peut délibérer que si la moitié plus un au moins de ses membres, représentant au moins la moitié plus une des voix, est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée statue alors sans condition de quorum.* »

Le dimanche 9 mars 2025, à 9h05, le quorum nécessaire n'était pas atteint.

En conséquence l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 9 mars 2025 n'a donc pu se tenir et valablement délibérer.

Conformément à l'article 19 des statuts de la LFM l'Assemblée sera à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation sera adressée aux membres de l'Assemblée quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'assemblée statuera alors sans condition de quorum.

9h10 Le président remercie les délégués et lève la séance.

Le Président lève la séance. Il est 9 heures 11.

Le président

Georges DUQUESNAY

Ligue de Football de Martinique
2, rue Saint John PERSE - Morne Tartenson
B.P. 307 - 97203 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 0596 72 89 89 - Fax : 0596 63 14 99
SIRET : 314 291 717 00028 - APE : 9312Z
secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

Le secrétaire général

Guy Emile RADOM